

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 11-25
Séance du mercredi 21 mai 2025**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mercredi 21 mai 2025 à 14h30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

Absent / excusé :

M. Xavier HAQUIN Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI

1 absent dont 1 ayant donné pouvoir

Direction/Service : Direction Stratégie Patrimoniale / Direction Technique et Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Acquisition en VEFA de 42 logements locatifs sociaux et intermédiaires à Menucourt, Lot n°13 de la ZAC de la pièce d'alçon, auprès de PROMOGIM.

Vu l'article L 433-2 du code de la construction et de l'habitation relatif à l'acquisition par un organisme d'habitations à loyer modéré de logements inclus dans un programme de construction ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°02-24 du 28 février 2024 actant la délégation de compétences du Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice Générale ;

Vu le rapport présenté au Bureau du Conseil d'Administration du 21 mai 2025 relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement auprès du promoteur PROMOGIM de 42 logements, dont 37 logements locatifs sociaux et 5 logements intermédiaires, situés au sein du lot n°13 de la ZAC de la pièce d'alçon à MENUUCOURT, pour un prix d'acquisition des logements locatifs sociaux à hauteur de 3 250 € HT / m² de surface habitable pour une surface d'environ 1 833 m² et des logements locatifs intermédiaires à hauteur de 3 450 € HT / m² de surface habitable pour une surface d'environ 274 m², toutes annexes et places de stationnement incluses, portant le prix d'acquisition prévisionnel à 6 902 550 € HT et le prix de revient prévisionnel à 7 173 360 € HT soit 7 780 669 € TTC (LASM) ; étant précisé que l'éventuelle évolution des surfaces susvisée est acceptée si elle n'entraîne pas une augmentation de plus de 5% du prix d'acquisition prévisionnel de 6 902 550 € HT.

- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 17,17 % du prix de revient.

Approuvé à la majorité

1 vote contre : Mme BOUSLAMTI

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Marie-Christine CAVECCHI